



Accompagner, Protéger, Aider, Harmoniser et Faciliter



APAH-Finances

Association pour l'aide au handicap au sein des ministères financiers

Immeuble Atrium - Boîte 173 - 5, place des Vins de France
75573 PARIS cedex 12 - (métro : ligne 14 Météor, arrêt Saint Emilion)
Téléphone : +33 (0)1 53 44 20 19 - Mobile de permanence : +33 (0)6 01 48 19 48



L'Association Pour l'Aide au Handicap au sein du ministère des Finances (APAHF) est une association loi du 1er juillet 1901 reconnue et soutenue par le ministère.

L'association a été créée en 1987 par des parents d'enfant en situation de handicap lourd dans les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Lozère pour concilier, au mieux, les obligations professionnelles et les contraintes familiales dues au handicap.

Elle est ouverte à tous, parents, agents, aidants et proches .

Elle se compose d'un conseil d'administration de 21 membres et de délégués départementaux concernés directement ou non par le handicap , issus de toutes les directions du ministère .

Elle a pour but, dans son accompagnement ,

— de créer et de maintenir entre les familles l'esprit d'entraide et de solidarité nécessaire et de leur apporter l'appui moral et matériel indispensable.

— de faire connaître et reconnaître les droits des parents d'enfant en situation de handicap, des personnels en situation de handicap et des aidants, particulièrement au sein de toutes les directions du ministère économique et financier. Au besoin, elle peut intervenir au sein des trois fonctions publiques et auprès de tous les usagers qui la sollicitent .

— de tisser des relations avec les différents partenaires sociaux locaux et nationaux ,auprès des structures administratives, sociales ou associatives (direction, service du personnel, correspondant handicap, médecin de prévention, assistante sociale, mutuelles, syndicats, services sociaux, comité d'hygiène et de sécurité...).

— d'intervenir en qualité d'expert et de conseil, chaque fois que la reconnaissance des droits de la personne le nécessite. Elle peut être sollicitée pour émettre un avis technique lors de commissions locales et nationales à l'occasion de recrutements, mutations, groupes de travail. Elle s'engage à l'obligation de confidentialité et de discrétion professionnelle et privée.

N'hésitez pas à contacter l'APAHF à travers son réseau de délégués et en découvrant son site .

Et si vous souhaitez nous rejoindre, vous êtes les bienvenus !!!



Bien à vous,

L'ensemble de l'APAH-Finances